



Modalités et conditions de service

EXERCICE TRANSFERT HORIZONTAL ERP U ET J

EXFEU7

V2.1

17/10/2024



X SUR 10

Satisfaction et réussite



X %



But de l'exercice

Encadrer les personnels chargés d'évacuation dans le cadre de leur exercice d'évacuation semestriel conformément aux dispositions générales et particulières (U41, U43, U47, MS51, J35, J39).
Mettre en œuvre les procédures propres à l'établissement lors d'un scénario proche du réel et mettre en œuvre une évacuation par transfert horizontal.



1H30



intra
entreprise

Public concerné

Toute personne présente dans l'établissement lors de l'exercice (Salariés, visiteurs, résidents et public)

Prerequis

Disposer d'un équipement d'alarme générale sélective fonctionnel ;
Disposer des codes d'exploitation ainsi que les schémas du coordinateur SSI si présents ;
Être formé à la gestion de l'évacuation par transfert horizontal. Présence d'un responsable technique en mesure de réarmer les DAC (volets et clapets).

Encadrement

Formateur(trice) qualifié(e) en incendie SSIAP2 ou ayant 3 ans d'expérience dans la discipline.

Modalités de déroulement

Réunion préparatoire avec le directeur d'établissement et l'agent technique pour préparer l'exercice (prévenir le moins de personne possible afin de préserver l'effet de surprise) ;

- 1 - mise en place d'un scénario par le formateur accompagnateur (accessibilité à une chambre souhaitée) ;
- 2 - déclenchement du système d'alarme élaboré sur un scénario propre aux installations et équipements de l'établissement ;
- 3 - observation et analyse des réactions et déroulement de l'évacuation (chronométrage du temps total d'évacuation et mise en sécurité) ;
- 4 - Analyse des réactions et observation du déroulement de l'évacuation (chronométrage du temps total d'évacuation) ;
- 6 - Ronde dans l'établissement pour constater l'évacuation totale de l'établissement. Vérification de la mise en œuvre des organes de sécurité (éclairage, désenfumage, compartimentage...) ;
- 7 - Simulation de l'arrivée des secours extérieurs, passage de consigne à l'aide du plan d'intervention (MS 41) Vérification de la mise en sécurité du bâtiment avant l'engagement des S.P ;
- 8 - Débriefing à chaud au point de rassemblement avec l'ensemble des participants, puis avec les chargés d'évacuation ;
- 9 - Renseignement, cachet et signature sur le registre de sécurité de l'établissement par le formateur accompagnateur ;
- 10 - Rédaction du compte rendu par le formateur accompagnateur ;
- 11 - Lecture, vérification, signature et envoi ultérieur d'un compte-rendu d'évacuation récapitulatif de l'ensemble de l'exercice par l'autorité un SSIAP 3 ou SSIAP 2 Aliénor Prévention. (Une copie de ce compte-rendu est archivée pendant 10 ans par notre organisme).

Accessibilité PMR et PSH : validation des procédures spécifiques avec le client de la faisabilité.
Exercice organisé sur le site du client.



L'exercice est réalisé sous la responsabilité du chef d'établissement. L'accompagnateur est là pour proposer et mettre en place le scénario et superviser la mise en œuvre des consignes.



SSI catégorie A opérationnel permettant la diffusion de l'alarme générale sélective, cahier de consignes (SOSI), une chambre de résident ou malade, code de réarmement du SSI.



Code du travail L4141-2 ;
Arrêté du 25 juin 1980 modifié MS51 ;
Arrêté du 10 décembre 2004 modifié articles U41, U43, U47 : Schéma d'organisation sécurité incendie ;
Arrêté du 19 novembre 2001 modifié J35, J39.